

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 21 Novembre

La situation en Europe

Voilà des années que tous les gouvernements de l'Europe ne cessent de prononcer à chaque instant le mot de paix, et cependant les armements continuent et le repos du monde est à la merci du moindre incident qui peut se produire à l'improviste, et nous précipiter dans les horreurs de la guerre.

On a beau dire et écrire le contraire ; on a beau répéter sur tous les tons que l'on désire la paix, il est un fait certain, indéniable, c'est que tous les cerveaux sont hantés par le spectacle sanglant de la guerre que l'on considère comme inévitable.

Désarmer ! la population ouvrière, celle qui, dans tous les pays, paie la part la plus grosse du budget des dépenses, ne demanderait pas mieux que de ne plus verser dans ce tonneau des Danaïdes qui s'appelle le budget de la guerre, le fruit de son rude labeur quotidien, mais les gouvernements prétendent qu'il leur faut de l'argent, beaucoup d'argent pour satisfaire aux exigences sans cesse croissantes de la paix armée.

Et de fait, la situation est telle que toutes les nations de l'Europe se voient dans la déplorable et onéreuse nécessité de se tenir constamment sous les armes et d'être prêtes à entrer en campagne, au risque d'aboutir à la banqueroute.

L'Allemagne, la puissante Allemagne, sur laquelle retombe toute la responsabilité de cette situation, est peut-être celle des puissances qui est la plus préoccupée, car elle ne saurait plus avoir une sécurité du lendemain ni cette confiance dans l'avenir qui permettent à un peuple d'éloigner toute préoccupation de son esprit.

Etant donné le caractère de son empereur, elle se demande chaque jour avec inquiétude si elle n'est pas à la veille de voir ce souverain la précipiter dans de nouvelles aventures. Et puis, elle ignore si elle possède en-

core cette suprématie militaire qui a fait sa force en 1870-71.

Sans doute, ses journaux, pour flatter son chauvinisme, prétendent qu'elle est toujours invincible, mais ses hommes politiques et ses gouvernants, mieux au courant de la situation, interrogent l'horizon d'un regard inquiet, car ils savent bien que la France d'aujourd'hui n'est plus la France de 1870 et que la poignée de main qu'elle vient d'échanger avec la Russie prouve qu'elle n'est pas seule et qu'elle a trouvé un allié puissant. En cas de lutte, la partie ne serait plus la même que lors de la dernière guerre. On ne l'ignore pas à Berlin, et c'est ce qui trouble quelque peu la quiétude de nos vainqueurs.

L'Italie, elle, a trouvé depuis longtemps le fond de sa bourse et elle ne sait plus de quel bois faire flèche pour se procurer de l'argent. Elle a beau, de temps à autre, prendre des airs de capitaine Fracasse et agiter les panaches de ses soldats, cela ne remplit pas ses caisses vides.

La crise financière qu'elle traverse en ce moment est telle qu'elle en est arrivée à ne plus accepter ses propres billets de banque. Si cela continue, elle les dépréciera au point d'en faire de simples assignats.

Voilà à quel résultat l'Italie est arrivée en entrant dans la triple alliance. Si Humbert I^{er} et ses ministres estiment que cette politique est la bonne, nous sommes convaincus que tel n'est pas l'avis du peuple italien qui se trouve en proie à la plus affreuse misère.

Quant à l'Autriche, elle se débat dans des complications intérieures résultant de la rivalité qui existe entre les diverses nationalités qui se disputent la possession du pouvoir. L'arrivée de M. Windisch-Graetz à la présidence du conseil n'est pas faite pour résoudre les difficultés, car le nouveau ministre, considéré à juste titre comme le chef du parti réactionnaire ou plutôt rétrograde, aura nécessairement contre lui les libéraux de toutes nuances.

possible la vérité nous trompait. Je n'ai jamais été malade. Quand Pierre vous a quittée à Arcahon, il savait tout. Une lettre de moi l'avait éclairé. Il est arrivé à Paris et quatre jours après nous nous embarquions au Havre. A l'aventure, il avait écrit des lettres pour qu'elles vous tinsent dans l'ignorance. J'ai pris soin de les expédier moi-même, à mon second, à Aden, pour qu'il les jetât à la poste dans cette ville. C'est lui qui, sur ma demande vous a envoyé les dépêches qui vous sont parvenues...

Il s'interrompt une minute. L'émotion altère sa voix.

Et pendant ce temps-là, Pierre et moi nous arrivions en Louisiane. L'accusation avait beau venir d'un homme honorable, M. de Villestrac, mon ami et mon collègue, nous nous obstinions encore ! Là bas nous avons fait une enquête. Non seulement elle ne démentait rien, mais elle confirmait ce qui vous condamnait de la plus écrasante façon. Jamais on ne vous a légué deux millions. Cette lettre d'un homme d'affaires est vraie. Le sieur Morelet a laissé toute sa fortune à sa fille. Nous avions emporté de Paris le prétendu testament. Il nous fut prouvé par des hommes de loi qu'il était faux. Le notaire supposé qui l'avait contresigné n'a jamais existé en Louisiane. Enfin nous avons mis la main sur le complice de M. Mortimer dans cette infamie, sur celui qui l'avait aidé à nous tromper tous. Quand il s'est vu menacer de passer devant la justice sous l'inculpation de faux en écritures privées, il a tout avoué. Voici sa déclaration légalisée par le consul de France. Alors, nous avons rapproché ces faits de la lettre de ce Mortimer... Vous comprenez, main-

Si nous ajoutons à ce tableau que les trois puissances composant la triple alliance ne sont pas unies entre elles par des intérêts communs, mais que, au contraire, il existe entre elles des motifs de défiance, nous aurons exposé la situation de la Triplice sous un jour aussi vrai que peu favorable.

Sans nous montrer trop optimiste, nous pouvons affirmer qu'en présence de cet état de choses la France et la Russie peuvent envisager l'avenir sans crainte.

Les fêtes de Toulon et de Paris ont prouvé qu'il existe entre les deux peuples une amitié sincère, mais cette amitié, dans la situation présente de l'Europe, ne doit pas se traduire seulement par des manifestations comme celles auxquelles nous venons d'assister ; il est indispensable qu'elle soit sanctionnée par un traité d'alliance ou par une convention militaire.

C'est à nos gouvernants et à notre diplomatie d'obtenir ce résultat.

J. QUERCITAIN.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 18 novembre 1893

La séance est ouverte à deux heures quinze sous la présidence de M. de Mahy, vice-président.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du bureau.

M. de Mahy fait remarquer que tous les députés, même ceux non validés, sont éligibles aux fonctions du bureau. Cette déclaration vise le cas de M. Calvinhae, député de Toulouse et candidat aux fonctions de secrétaire.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

M. Casimir-Périer a obtenu 333 voix sur 419 votants ; il est proclamé président pour l'année 1893.

ÉLECTION DE QUATRE VICE-PRÉSIDENTS

Ont été élus : MM. de Mahy 344 voix, Félix Faure 322, Etienne 273, Lockroy 245.

ÉLECTION DE HUIT SECRÉTAIRES

Ont été élus : MM. de La Batut 337 voix, Saint-Germain 335, Maurice Lasserre 299, Trouillot, 282, Pourquery de Boisserin 280, Plichon (droite) 240, Chaudey 211.

Un second tour de scrutin est nécessaire pour la nomination du huitième secrétaire. La Cham-

bre décide que ce second tour de scrutin est renvoyé à lundi.

bre décide que ce second tour de scrutin est renvoyé à lundi.

ÉLECTION DE TROIS QUESTEURS

M. Bizarrelli est seul élu et le deuxième tour de scrutin est renvoyé à lundi.

La séance est levée à six heures quarante.

Séance du 20 novembre

La Chambre procède à l'élection du huitième secrétaire et des deux questeurs qui n'avaient pas été nommés samedi.

Au troisième tour de scrutin, M. Calvinhae, député socialiste de la Haute-Garonne, est élu secrétaire par 153 voix.

Trois tours de scrutin sont aussi nécessaires pour la nomination des questeurs. M. Royer est élu au deuxième tour et M. Guillemet au troisième.

Le bureau de la Chambre est maintenant au complet.

SÉNAT

Séance du 20 novembre 1893

Le Sénat aborde en première lecture le projet sur les caisses d'épargne.

Le rapporteur, M. Denormandie, expose le but et l'économie de ce projet. Il s'agit, on le sait, car ce projet a été voté par la dernière Chambre, de déterminer un choix plus varié des emplois à faire des fonds des déposants aux caisses d'épargne, puis de fixer un nouveau maximum pour les dépôts ainsi qu'un nouvel intérêt, afin d'augmenter les garanties du contrôle.

Après un échange d'observations entre MM. Buffet et Gouin, l'article premier est voté, sauf deux paragraphes du projet de la commission qui sont supprimés. Ces deux paragraphes tendaient principalement à étendre la faculté d'employer les dépôts en achats de valeurs étrangères.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

INFORMATIONS

L'Amnistie

On sait que le groupe socialiste a déjà nommé une sous-commission chargée d'étudier la question de l'amnistie. Cette sous-commission, composée de MM. Millerand, Vaillant et Guesde, élabore une proposition d'amnistie qui sera distincte de celle due à l'initiative du groupe socialiste national.

Elle demeura une minute immobile, debout au milieu de la chambre, puis, froidement, avec un calme effrayant ?

— Adieu, Monsieur Kervigan... dit-elle. Son mari détourna la tête, son beau-frère détournait la tête. Peut-être n'eût-elle pas résisté à son désespoir si son indignation n'eût pas été la plus forte. Cette fièvre créatrice avait pu plier une fois sous une douleur extrême, mais sa pudeur se révoltait à la pensée du crime dont on l'accusait. Toutes les preuves étaient contre elle. Pierre, son mari, le compagnon de sa vie, le père de son enfant pouvait croire à une pareille infamie ! Elle sentit qu'elle était jugée et condamnée d'avance...

A peine avait-elle disparu que la porte s'ouvrit et le colonel Delcroix entra :

— Tu viens de commettre une indignité, dit-il au commandant.

Le marin fit un geste terrible.

— Tais-toi ! reprit M. Delcroix avec une noblesse souveraine. J'ai tout entendu. Je le répète, tu viens de commettre une indignité. Quoi ! voilà un pauvre enfant qui est victime de je ne sais quelle odieuse machination et tu la condamnes ! Tes preuves, elles me font rire, les preuves ! J'en ai de plus grandes à t'opposer : toute une vie loyale et honnête. Or, je ne sais rien de plus coupable que de tenir à une femme le langage que tu as tenu à ta belle sœur !...

Jean Kervigan avait été un moment interdit par cette intervention du colonel. Derrière lui, Mme Delcroix s'était glissée, interdite, effarée. Le marin s'était contenu pendant sa longue explication avec sa belle-sœur. Une si grande colère s'était

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 58

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE DEUXIÈME

VIII

LA MARTYRE

Gertrude jeta à peine un coup d'œil sur ces lettres :

— Oh ! c'est odieux ! dit-elle.

— Ce qui est odieux, madame, c'est d'avoir épousé un homme pour apporter la honte dans sa maison ! Voilà des preuves bien écrasantes contre vous, n'est-il pas vrai ? Pourquoi cet homme vous aurait-il donné une fortune immense si vous ne lui aviez rien été ? Cette déclaration même, émanant de lui, était de plus un témoignage irrécusable, aussi probant que ce faux testament. Eh bien ! l'estime que vous aviez su inspirer était si grande que non-seulement votre mari a nié votre crime, mais que j'en ai douté moi aussi. Que lui, l'époux, crut à votre innocence, cela se comprenait ; mais, moi, le beau-frère. Savez-vous ce que nous avons fait ?

Nous sommes partis pour la Nouvelle-Orléans entassant mensonges sur mensonges pour que toute cette honte ne vous atteignît pas, si, par im-

En Alsace-Lorraine

D'après les statistiques communiquées aux conseils généraux de la Basse-Alsace et de la Lorraine par les présidents de ces deux départements, il résulte que 30 0/0 environ des jeunes gens appelés à servir dans l'armée allemande en 1892 ont dû être portés comme réfractaires.

En Lorraine, le chiffre exact de ceux qui ne sont pas présentés à la conscription est de 37,20/0 dans la Basse-Alsace, de 22,70/0; la Haute-Alsace compte également plus d'un quart de jeunes gens qui ont préféré quitter le pays plutôt que de se soumettre à l'obligation de servir dans l'armée allemande.

La chasse aux protestataires

Le tribunal correctionnel de Mulhouse a condamné à un an de prison et 16 marks d'amende M. Edouard Muller, journalier, qui avait publiquement poussé des cris séditieux. M. Muller avait déjà subi une condamnation pour un délit analogue.

La gendarmerie a arrêté ces jours derniers, à Audun-le-Tiche, M. Hippolyte Ogerot, de Villefranc (France), lequel aurait introduit en Alsace-Lorraine des journaux illustrés français interdits dans ce pays.

La monnaie italienne

Des négociations sont ouvertes depuis plusieurs jours avec le gouvernement italien, en vue d'obtenir l'échange des monnaies de billon italiennes circulant en France contre le billon français circulant en Italie. Il y a lieu d'espérer que ces négociations ne tarderont pas à aboutir.

D'autre part, la commission supérieure des monnaies est saisie de la question et appelée à donner son avis sur la nécessité d'une loi pour autoriser les caisses publiques à accepter temporairement le billon étranger. Si cette loi était reconnue nécessaire, un projet serait déposé par le ministre des finances dès que la Chambre sera constituée. En attendant, le gouverneur de la Banque de France, sur la demande du ministre des finances, a donné télégraphiquement l'ordre aux succursales de Marseille et de Toulon d'accepter les monnaies de billon italiennes jusqu'à concurrence de 5 fr. par versement. C'est à ce chiffre, en effet, que le décret du 18 août 1810 a limité la valeur de la monnaie de billon qui doit être obligatoirement acceptée dans les paiements.

Nouvelles coloniales

Marseille, 20 novembre.

Les journaux du Tonkin, arrivés par le paquebot l'Océanien, apportent les nouvelles suivantes : « D'après l'Indépendance tonkinoise, M. Jossat, juge, président du tribunal d'Hanoi, chargé de l'instruction de l'affaire des Chinois de Phulang-Thuong, est rentré le 6 octobre à Hanoi et a ramené avec lui quatorze nouveaux prisonniers chinois arrêtés dans les différents postes de la route de Phu-Lang-Thuong à Langson et à Langson même, en outre d'autres Chinois arrêtés tout récemment qui sont actuellement détenus. Un d'eux vient même de se suicider en se coupant la langue avec les dents ! »

« Sans pouvoir entrer dans les détails de cette instruction qui est tenue secrète, on croit pouvoir dire que des indices suffisants ont été recueillis concernant un certain nombre de Chinois, pour que dès aujourd'hui il soit décidé qu'ils passeront aux assises sous l'inculpation de complicité avec les pirates.

amassée en lui que, le moment venu, elle devait éclater terrible.

Oubliant et l'âge de son cousin, et la présence de Mme Delcroix, il s'avança près du vieillard.

— Tu oublies, colonel, dit-il, que tu n'as pas à t'occuper des choses qui ne te regardent point, et qu'un homme de ton âge n'a pas le droit d'insulter un homme de ton âge parce qu'on ne pourra point lui répondre !

— En vérité, me supposes-tu donc si vieux que je n'ai même plus la force de tenir une épée ? Et, quand ce serait vrai, tu avais encore moins le droit d'insulter Gertrude ! Il me semble qu'une femme n'a rien à répondre, elle aussi ! Allons, laisse-moi parler, mon garçon ! Epaulette contre epaulette, nous nous valons. Je ne sache pas que ma vieille lutte de hussard ne puisse encore heurter ton sabre de marin ! Tu te battras après si tu veux, mais je te dirai jusqu'au bout ce que j'ai sur le cœur. Moi qui ne suis ni le mari ni le beau-frère de Gertrude, je jurerai, mordieu, qu'elle est innocente. Des yeux comme les siens ne mentent pas... Je l'ai vu pleurer dans l'attente quand les lettres m'arrivaient pas, quand elle était inquiète, malheureuse de n'avoir pas des nouvelles de celui qu'elle aime par-dessus tout au monde ! Et tu n'as pas vu tout cela, toi, tu as cru à un tas de lettres trop perfides, à l'air trop réel pour n'être pas fausses ou mensongères ! Et tu as brisé tranquillement deux existences, détruisant à jamais le bonheur de deux êtres qui s'aimaient ? Je t'ai dit tout à l'heure que c'était indigne, j'ajouté maintenant que c'est criminel. Et si tu n'es pas content, tu sais, tu me prêteras un sabre et

» D'autre part, on poursuit activement le classement et la traduction des papiers saisis chez les Chinois, et on aurait trouvé déjà les traces d'une correspondance régulière entre des pseudo commerçants chinois de Phulang-Thuong et les pirates, notamment, des lettres relatives à des achats de femmes. »

Saigon, 19 novembre.

M. Le Myre de Vilers est rentré à Hanoi, de retour d'un voyage qu'il vient de faire à travers le Tonkin. Prenant la parole à un banquet qui lui a été offert à Hanoi, le député de Cochinchine déclare que l'enquête qu'il a faite lui a permis de constater que la pacification du Tonkin est réalisée, et que les résultats de la colonisation atteints dépassent toute espérance.

M. Le Myre de Vilers, en terminant, a fait l'éloge de la politique de M. de Lanessan.

L'Attentat de Barcelone

Barcelone, 20 novembre.

La gendarmerie a arrêté huit anarchistes dans le village de Cortes-de-Sarria. Elle a saisi, en même temps, des fusils, des munitions et des documents compromettants.

Madrid, 20 novembre.

Dans les cercles officiels, on assure que les Cortès seront saisis, dès leur réunion, d'un projet de réforme du code relativement aux délits commis au moyen d'explosifs et d'un projet modifiant le code de procédure criminelle pour rendre celle-ci plus rapide.

La révolution au Brésil

Buenos-Ayres, 20 novembre.

On n'a ici aucune nouvelle confirmant la proclamation du fils du comte d'Eu comme empereur du Brésil. On croit que la République Argentine s'opposerait au rétablissement de la monarchie.

Une épidémie anarchiste

New-York, 20 novembre.

Une épidémie anarchiste sévit en ce moment aux Etats-Unis.

Hier un homme est entré au restaurant Delmonico, tirant des coups de revolver et criant : « A bas les riches ! »

Un autre courait les rues en criant : « Je vais dynamiter le monde ! »

Un troisième a été arrêté au moment où il voulait tirer sur le gouverneur de l'Etat d'Indiana, tandis qu'un quatrième a été cueilli devant la porte de la Maison-Blanche.

Ils ont tous été mis dans des maisons d'aliénés.

La guerre au Maroc

Madrid, 20 novembre.

Les Kabyles sont inactifs autour de Melilla depuis quarante-huit heures. Onze navires en rade ont pu décharger le matériel de guerre et la brigade de ligne sans être inquiétés. Les retranchements du camp entre las Horcas et la place de Melilla sont si avancés que deux brigades ont pu être logées sous des tentes. Le général Marcias a demandé des renforts de cavalerie qui sont embarqués à Malaga aujourd'hui. Des reconnaissances en force seront exécutées pour sonder les dispositions des Kabyles, afin de commencer immédiatement les fortifications sur la rive droite de l'Ouro.

On croit que la majorité des tribus se trouve dans les montagnes avec les femmes, les enfants et les troupeaux, et qu'elles n'ont laissé qu'un

rideau de combattants devant Melilla. En vue d'une reprise des opérations, le général Marcias évacue les malades et les blessés sur Malaga et Cadix. Les forts de Santiago et de las Horcas et les batteries autour du camp sont achevés.

Une bienfaitrice

Mme Bouisson, veuve de l'ancien doyen de la Faculté de médecine de Montpellier, recteur de l'Académie et député, vient de mourir. Elle lègue aux Facultés et à différentes œuvres plusieurs dons s'élevant, dans leur ensemble, à 1,500,000 fr. Ces dons sont les suivants :

A la Faculté de médecine, une somme de 40,000 fr., dont la rente servira à donner des prix aux élèves. (A la mort de son mari, la testatrice avait déjà donné dans ce but 100,000 fr.) Sans préjudice d'une somme de 500,000 francs destinée à payer les droits de succession et l'achèvement des constructions de ladite Faculté.

Le château de Grammont, situé à deux kilomètres de Montpellier, et le terrain y adjoignant, qui comprend 100 hectares plantés en vignes, est également légué à la Faculté avec charge par elle d'y ériger une fondation scientifique et charitable. Ce domaine est évalué à près d'un million.

A la commune de Mauquo, dont M. Bouisson était originaire, une somme de 100,000 francs.

A Mgr l'évêque de Montpellier, pour fonder des bourses de théologie, réservées surtout, dans la pensée de la donatrice, à des fils de médecins, une somme de 100,000 fr.

Les collections et œuvres d'art sont partagées entre le musée de Montpellier, la faculté des sciences, l'Ecole de médecine et la Société archéologique.

Enfin, certains autres dons sont faits aux hospices, à l'Association de médecine de l'Hérault et à des amis de la famille.

Le testament désigne comme exécuteur testamentaire M. Fabrèges, le restaurateur de l'abbaye de Maguelonne.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Belles actions

M. le préfet du Lot vient d'accorder un témoignage officiel de satisfaction aux personnes ci-après désignées, en raison du courage et du dévouement dont elles ont fait preuve :

1° Au sieur Jean Escrouzailles, cultivateur à Saint-Géry, a sauvé un de ses concitoyens en danger de se brûler avec du pétrole ;

2° Au sieur Pierre Rafanot, à Souillac, s'est signalé dans un incendie ;

3° Au sieur Léopold Lacroix, à Mézels, commune de Vayrac, a sauvé un jeune homme en danger de se noyer dans la Dordogne ;

4° Au sieur Hippolyte Cussac, à Gourdon, a sauvé un de ses concitoyens, en danger de se noyer dans un lac ;

5° Au sieur Jean Géral, cultivateur à Gagnepes, commune de Gourdon, a sauvé une petite fille en danger de se noyer dans une mare ;

6° Au sieur Noé Debons, à Montbrun, a sauvé un enfant en danger de se noyer dans le Lot ;

7° Au sieur Louis Théron, à Pinsac, a sauvé

deux personnes en danger de se noyer dans le Lot ;

8° Au sieur Jacques-Paulin Beyssen, de Meyronne, a sauvé un enfant en danger de se noyer dans la Dordogne ;

9° Au sieur Auguste Raujols, éclusier à Luzzech, a arrêté un cheval emporté ;

10° A la nommée Fanny, épouse Dô, à Larnagol, a sauvé un enfant en danger de se noyer dans le Lot.

Boucherie coopérative

Dimanche, à 2 heures, dans une des salles de la Mairie, a eu lieu la réunion annoncée des actionnaires de la boucherie coopérative de Cahors. Il a été procédé à la nomination des quinze membres composant le conseil d'administration. Aujourd'hui cette commission doit se réunir pour nommer son bureau.

L'installation de cette boucherie appelée à rendre les plus grands services, n'est donc plus que l'affaire de quelques jours.

L'eau à Cahors

Nous empruntons à la *Dépêche* l'intéressant article suivant :

L'incendie qui a détruit, en partie, vendredi soir, le pensionnat Saint-Gabriel, a démontré une fois de plus que l'eau de nos fontaines publiques n'arrive qu'en très petite quantité dans la partie supérieure de la ville.

La pression n'est plus assez forte dans le faubourg Labarre et parties avoisinantes pour alimenter suffisamment la pompe à incendie.

Le conseil d'hygiène, dans sa séance du 13 juillet 1892, s'est déjà occupé de cette question, et l'un de ses membres les plus compétents, M. Berget, ingénieur en chef des ponts et chaussées, proposa la construction d'un bassin, sur le point le plus élevé du faubourg, pouvant contenir 1,000 mètres cubes d'eau, que l'on pourrait remplir pendant la nuit, alors que, les fontaines publiques ne coulant pas, la pression serait suffisante pour faire monter les eaux jusqu'à ce bassin.

On pourrait, disait M. Berget, suivant les besoins, soit nettoyer les rues, soit, en cas d'incendie, utiliser cette provision d'eau. Le conseil reconnut l'utilité de cette construction, mais avant d'en demander la réalisation il crut plus pratique de s'assurer si, en faisant faire des réparations aux réservoirs du château d'eau et en les rendant étanches, on n'obtiendrait pas une pression suffisante pour faire monter les eaux jusqu'à l'extrémité du faubourg Labarre.

L'expérience est faite aujourd'hui, et il est acquis que l'eau ne peut monter en assez grande quantité dans la partie supérieure de la ville. Il appartient donc à la municipalité de voir s'il n'y aurait pas moyen de réaliser le projet de M. Berget.

Cette réalisation aurait pour effet non seulement de permettre de nettoyer à grande eau certaines parties de notre ville et, par suite d'assainir, mais encore de procurer une eau suffisante en cas d'incendie dans le faubourg Labarre.

Cette double considération vaut bien qu'on s'occupe de la question.

L'Appel des réservistes et des territoriaux en 1894

Le *Journal officiel* publie une note ministérielle relative à l'appel, en 1894, des hommes de la disponibilité de la classe 1890, des réservistes et des territoriaux.

est vide. Elle a pris le petit Jean dans ses bras et s'est enfuie.

— Mon Dieu !... balbutia Pierre.
— Elle s'est enfuie, mais je la retrouverai dit le colonel, ou que je meure.

La neige éclairait la nuit. Le colonel courut dans le jardin. La grille était entr'ouverte. On voyait les pas qui s'en allaient sur la nappe blanche. Le vieux soldat avait pris sa résolution. Il entra dans la maison, et d'un ton bref ordonna qu'on allumât trois lanternes, puis, froidement il se fit apporter un épais manteau.

— Yvon et Bastien m'accompagneront, ajouta-t-il.

Ce ne furent pas Yvon et Bastien qui l'accompagnèrent. Les deux frères échangèrent un regard et se comprirent. C'était une femme, c'était un enfant, qui étaient ainsi à travers la plaine par cette glaciale nuit de neige. La pitié l'emportait. Le colonel les laissa faire sans prononcer une seule parole. La brave Mme Delcroix se chargea du mot de la fin. Elle se jeta au cou de son mari, au moment où il allait sortir.

— Tiens, embrasse-moi ! Ce que tu as fait est bien, et ce que tu vas faire est encore mieux. Ah si la fille d'Emmeline était là elle serait fière de toi.

(A suivre.)

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.
Méfiez-vous des contrefaçons !

nous en finirons l'affaire à nous deux !...

— Ah ! prends garde à la fin, s'écria Jean hors de lui.

— Prends garde, moi ? Ah ça, tu me supposes donc bien... bien ramolli, comme nos divisions au régiment pour me dire une semblable parole ? Parce que j'éleve des serins, tu crois que je n'ai plus mon cœur et ma force d'autrefois ! Détrompe-toi ! Je vauds mon homme tout comme naguère... Gertrude est innocente ! Moi je la garde puisque son mari la chasse. Et Pierre sera trop heureux plus tard de venir lui demander pardon à deux genoux.

Le commandant tressaillit. Cette voix forte, loyale, vibrante, agissait sur lui. Quoi, cet homme qu'on supposait si abattu, si énérvé par l'âge et ses habitudes de vieille fille, se redressait pour défendre une femme et trouvait de pareils accents.

Le colonel marcha jusqu'à la porte, puis se retournant :

— Tu sais, commandant, dit-il, si tu ne veux pas ravoier celle que tu as injuriée, je te conseille de l'en aller, car je vais aller prendre Gertrude dans sa chambre, l'emmener ici et lui dire :

— Puisque ton mari te chasse de sa maison, celle-ci est la tienne.

— Jean, je t'en supplie, laisse-le faire !... s'écria Pierre. Si il avait raison ?... Par pitié, tentons cette suprême épreuve... Gertrude ne s'est pas défendue... Si elle avait été coupable, elle aurait nié, elle aurait dit quelque chose, elle s'est tue... Jean !...

Le marin ne fit qu'une réponse : il reprit la

lettre de Mortimer.

« Vous avez mon secret. Je pourrais perdre Mm. Kervigan... Je consens à acheter votre silence. « Je ne peux pas donner mon nom à mon enfant. « Mais du moins rien ne me fera résoudre à m'en « éloigner. »

— Ah ! tais-toi ! murmura Pierre... Je me rappelle tout. Oui, elle est coupable... oui... par-tout, ce vieillard est fou !

A ce dernier mot, Mme Delcroix poussa une sorte de glapissement bizarre. Elle se mit devant la porte, les deux poings sur les hanches. L'excellente femme avait retrouvé son brillant et chevaleresque officier. Malheur à celui qui désormais oserait porter atteinte à son colonel.

— Tu sais, toi, mon petit, dit-elle, je te défends de parler comme ça de ton oncle !... ce n'est pas ton cousin... c'est ton oncle !... Tu me feras le plaisir de le respecter comme il convient, ou je te campe à la porte... Il vaut mieux dans son petit doigt que ton imbécile de frère et que toi dans toute ta personne.

Dans son exaltation, Mme Delcroix répudiait tout son passé. Elle avait ordonné naguère à Pierre de dire « mon cousin » au colonel, voulant se donner à elle, la tante, une sorte de supériorité. Maintenant elle ne le permettrait plus, ah ! mais non.

— Je pense commelui, sais-tu, et je serai la première à dire à Gertrude, quand il va la ramener...

— Elle est partie ! dit le colonel d'une voix faible en rentrant dans le salon.

— Partie !
— Sa chambre est vide, le berceau de son fils

Seront convoqués en 1894 par ordres d'appel individuels du 27 août au 23 septembre :

A. Les hommes visés par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 appartenant à la classe 1890.

B. Les hommes visés par les articles 21 et 22 de la même loi appartenant à la classe 1890, qui auront fait connaître, avant le 1^{er} avril 1894 au général commandant la subdivision de région de leur domicile, leur intention de concourir ultérieurement pour l'obtention du grade de sous-lieutenant de réserve.

Sont convoqués en 1894 :
A. Par voie d'affiches, du 27 août au 23 septembre :

1^o Les réservistes de la classe 1886 des régiments régionaux d'infanterie, sauf exceptions indiquées ci-après, et ceux des tirailleurs algériens :

2^o Les réservistes des classes 1883, 1886 et 1887 affectés aux régiments d'infanterie subdivisionnaires (bataillons 1, 2, 3 et sections hors rang) ; les réservistes des classes 1883, 1886 et 1887 affectés aux compagnies 1, 2 et 3 du dépôt des régiments subdivisionnaires des 1^{er}, 3^e, 4^e, 5^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 17^e, et 18^e corps d'armée.

C. Par ordres d'appel individuels, du 1^{er} au 28 octobre :

1^o Les réservistes de la classe 1886 affectés aux dépôts des régiments régionaux d'infanterie ;

2^o Les réservistes des classes 1883, 1886 et 1887 affectés aux compagnies 1^{re}, 2^e et 3^e du dépôt des régiments subdivisionnaires des 2^e, 6^e, 7^e, 8^e, 14^e, 15^e et 16^e corps d'armée.

E. Par ordre d'appel individuels, échelonnés du 9 avril au 28 octobre, au gré des généraux commandant les corps d'armée : les réservistes de la classe 1886 appartenant à quelques bataillons des régiments régionaux. Ces bataillons seront désignés par les généraux commandant les corps d'armée.

F. Par ordres d'appel individuels, du 9 avril au 6 mai : les réservistes de la classe 1886 appartenant aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Pour la cavalerie, seront appelés en trois séries, et par ordres d'appel individuels, les réservistes de la classe 1886 appartenant, soit aux régiments actifs, soit aux régiments de réserve. Les trois séries seront convoquées aux dates ci-après 1^{re} série, du 15 janvier au 11 février ; 2^e série, du 19 février au 18 mars ; 3^e série, du 2 avril au 29 avril.

Pour l'artillerie, les réservistes de la classe 1886 seront appelés par ordres d'appel individuels, du 9 avril à la fin août, du 27 août au 23 septembre, les réservistes des bataillons d'artillerie à pied. Les réservistes des pontonniers seront appelés du 1^{er} au 28 octobre.

Pour le génie, seront appelés par voie d'affiches, du 27 août au 23 septembre, les réservistes des bataillons de sapeurs-mineurs et des bataillons de chemins de fer.

Par voie d'affiche, du 1^{er} au 28 octobre, les réservistes sapeurs-conducteurs des régiments du génie et du régiment de chemin de fer.

Pour les sections de secrétaires, de commis et ouvriers d'administration, d'infirmiers pour la gendarmerie : Les réservistes de la classe 1886 seront appelés dans le courant de 1894 par voie d'appel individuel.

Pour les services auxiliaires : Seront convoqués en 1894, pour une revue d'appel au moment de la réunion du conseil de révision, les hommes des services auxiliaires des classes 1891, 1883, 1878, 1873. Cette convocation sera faite par les affiches fixant dans chaque département l'itinéraire du conseil de révision.

Armée territoriale : aucun homme de troupe de l'armée territoriale ne sera convoqué en 1894.

Réserve de l'armée territoriale : Seront convoqués par voie d'affiches, à la revue d'appel qui leur est imposée, les hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe 1873.

Les rouleaux de monnaie

A la suite de plaintes répétées, interdiction va être signifiée aux payeurs du Trésor d'éviter d'écouler dans la circulation, au moyen de rouleaux de monnaie divisionnaire en argent, des pièces fausses ou sans cours légal qu'ils ont reçues par erreur ou par négligence. Cet abus a été signalé par des établissements de crédit, les particuliers s'abstenant, à tort, de vérifier les rouleaux de monnaie sortant des caisses publiques.

Timbre de quittance

On sait que théoriquement les frais de timbre d'une quittance supérieure à dix francs doivent être supportés par le débiteur. C'est d'ailleurs la commune pratique. Seul l'Etat s'y soustrait. Un particulier s'est rebiffé contre cette prétention et vient d'assigner, devant le tribunal de Bayeux, la Caisse des dépôts et consignations, qui lui réclamait les deux sous réglementaires. La Caisse des dépôts a perdu son procès.

La police de la pêche

L'autorité judiciaire a signalé au ministère des

travaux publics un assez grand nombre de procès-verbaux dressés par des gardes-pêche et auxquels les parquets des tribunaux correctionnels n'ont pu donner suite.

Des instructions relatives au droit de visite en matière de pêche vont être envoyées en conséquence, aux agents assermentés.

Ces instructions portent que si la recherche du poisson en temps prohibé peut être toujours faite dans les lieux ouverts au public, le refus de laisser visiter les paniers par des gardes-pêche en quête de saisie ne peut constituer un délit.

Les écrevisses

A la suite de rapports constatant la disparition des écrevisses dans certaines régions de production régulière, les préfets sont autorisés à interdire la pêche de ces crustacés pendant une année entière.

La même interdiction pourra s'appliquer à la pêche des grenouilles, mais seulement du 20 mars au 1^{er} mai, et il sera permis de vendre les grenouilles provenant de pièces d'eau non soumises au règlement administratif de la pêche.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 30 octobre 1893

Présidence de M. Daynard

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. de Laroussilhe continue la lecture de son étude sur la commanderie de Latronquière; il s'étend notamment sur l'église de Gorses, la chapelle de Verdal, un différend des commandeurs avec le vicomte de Turenne et l'influence des derniers seigneuriaux sur les causes de la Révolution.

M. l'abbé Gary continue la lecture de documents révolutionnaires sur la commune de Saint-Palavy, (canton de Vayrac), de 1792 à 1794.

M. de Maynard continue la lecture des poésies poitevines et françaises de M. Cayla de Pages.

M. Gary annonce que l'église du Vigan vient d'être classée parmi les monuments historiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le président, DAYNARD. Le secrétaire, CAUNÉZIL.

Jeu interdit

La police a dressé des procès-verbaux à plusieurs jeunes gens pour avoir joué au jeu dit tourne-sou, sur la voie publique.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Montbrun, conseiller à la cour d'Agen

Audience du 20 novembre

Affaire Bastid. — Suppression d'enfant

La première affaire appelée est celle de la fille Justine Bastid, inculpée d'infanticide.

L'accusée est assistée de M^e Lacaze, avocat du barreau de Cahors.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation duquel il résulte que Justine Bastid est accusée d'avoir :

1^o Le 4 août 1893, à St-Céré, volontairement donné la mort à son enfant nouveau-né.

Crime prévu et réprimé par les art. 295, 300 et 302, du code pénal.

2^o Le 4 août 1893, à St-Céré, supprimé l'enfant né vivant dont elle était accouchée le même jour.

Crime prévu et puni par l'art. 345 du code pénal.

Le président procède à l'interrogatoire de l'accusée, qui avoue son crime en pleurant.

Les cinq témoins appelés sont ensuite entendus. Le médecin légiste déclare que l'enfant de la fille Bastid était né vivant et viable.

Les autres témoins s'accordent à dire que l'accusée était de mœurs on ne peut plus légères, et qu'elle avait déjà eu un autre enfant illégitime.

M. Barathon du Mouceau, qui occupe le siège du ministère public, requiert une peine sévère contre l'accusée.

M^e Lacaze dans une brillante plaidoirie, réclame pour sa cliente toute l'indulgence des jurés.

Le jury ayant rapporté un verdict affirmatif sur les deux questions, avec circonstances atténuantes, la cour condamne la fille Justine Bastid à la peine de 5 années de travaux forcés, et à la déchéance maternelle.

Elle ordonne, en outre, que le premier enfant de l'accusée sera placé sous la surveillance de sa grand-mère.

Policlinique de Bordeaux

Voici le tableau des consultations gratuites de la Policlinique de Bordeaux :

D^r F. Gendron, orthopédie, lundi, mercredi, vendredi, à 10 heures.

D^r M. Guément, maladies de la gorge et du larynx, lundi, jeudi, à 9 heures ; maladies des oreilles et du nez, mardi, vendredi, à 9 heures.

D^r F. Lagrange, maladie des yeux, tous les jours sauf le mercredi, à 10 heures.

D^r E. Loumeau, maladies des voies urinaires, lundi, vendredi, à 1 heure.

D^r M. Du Magny, maladies du cœur et des poumons, mardi, jeudi, à 3 h. 1/2.

D^r L. Mesnard, maladies nerveuses, mardi, samedi, à 3 h. 1/2

D^r E. Monod, maladies des femmes, lundi, vendredi, à 10 h. 1/2.

Ces consultations ont lieu toute l'année, sans interruption, 10, place Fondaudège.

Aynac

Jeudi, vers six heures du soir, un jeune homme de Gramat suivait la route de Leyme à Gramat, lorsque, arrivé près du village de Lagarissol, il fut attaqué par deux individus sortant des ruines d'une maison incendiée tout récemment, qui lui demandèrent la bourse où la vie.

Complètement dévalisé, il a pu s'échapper des mains de ses agresseurs; il regagna le bourg d'Aynac où il conta son aventure et où il reçut l'hospitalité.

Espérons que la gendarmerie ne tardera pas à mettre la main sur ces audacieux voleurs de grand chemin.

Lacapelle-Marival

Mardi 14 novembre, M. Joseph Devèze, charron à Lacapelle-Marival, a trouvé sur la voie publique un vieux porte-monnaie renfermant une somme de 60 francs.

Le brave Devèze s'est empressé de s'enquérir à qui pouvait appartenir cette somme.

Il a appris qu'une vieille femme de la commune était dans la désolation parce que, disait-elle, elle avait perdu le fruit de ses économies, composant toutes ses ressources.

Devèze s'est estimé très heureux de remettre à la pauvre vieille cette somme, qui lui appartenait réellement.

Cet acte de probité n'a pas du tout étonné les citoyens de la commune, qui connaissent Devèze depuis longtemps.

Mayrinbac-Lentour

Avant-hier, pendant que le sieur Antoine Thamié, âgé de 39 ans, travaillait aux champs, Calixte Poulet, de Saint-Jean-Lespinasse, est allé lui chercher querelle, et lui administrait une volée de coups de poing. Sans l'intervention de M. Delprat, l'un de ses voisins, l'agresseur aurait fort maltraité le brave Thamié.

Dans le voisinage Poulet est réputé comme homme très dangereux.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 21 novembre 1893

Les Mousquetaires au couvent

Opéra-comique en 3 actes
Avec le concours de Mme Demanthe-Guyot et de Mlle Vianet

LE SPECTACLE SERA TERMINÉ PAR

Le Courier de Lyon

Grand drame judiciaire en cinq actes et 6 tableaux
M. M.-P. Guyot remplira le rôle de Chopart, dit l'aimable

Bibliographie

ÉTRENNES 1894

En vente au bureau du Journal, 48, rue Vivienne

LE LIVRE DE LA FEMME D'INTÉRIEUR

TABLE — COUTURE — MENAGE
Par RIS-PAQUOT

1 volume in-8^o avec nombreuses illustrations. Prix, 6 fr. toile, 7 fr.

Ce volume est une véritable petite encyclopédie pratique à l'usage des dames. Elles y trouveront tout ce qui les intéresse, car tous les devoirs, toutes les difficultés que peut avoir une maîtresse de maison sont prévus et étudiés dans l'ouvrage. Des gravures pratiques comme l'art d'arranger une table ou celui de tailler un patron pour un vêtement, facilitent la compréhension du texte.

Grand Almanach français illustré, publié par le Musée des Familles pour l'année 1894 (Librairie Ch. Delagrave, Paris).

Ce beau volume, le sixième de la collection, vient de paraître; il est, peut-être, supérieur encore à ses devanciers. C'est une espèce d'encyclopédie où les sujets les plus variés sont traités par les auteurs les plus aimés du public. Romans, notices historiques ou scientifiques, anecdotes, articles de vulgarisation, bons mots, origine des coutumes et des locutions, conseils utiles et recettes. Citons au hasard : Les tribunaux comiques de Jules Moineux, la science en famille de Louis Balthazard, les articles divers de A. Genevay, Léouzou-le-Duc, Georges Courteline, Eugène Muller, Carmen Sylva, etc. Disons aussi que de belles et artistiques gravures ajoutent à l'intérêt du texte en en complétant les enseignements. Signalons enfin le jeu si intéressant du Grand Horoscope et loterie fin de siècle qui va offrir encore cette année à bien des réunions hivernales le plus heureux moyen de distraction intime.

Ce beau volume de 400 pages grand format, édité avec luxe, est cependant d'un bon marché incroyable, car il ne coûte que 1 fr. 50 (franco 2 fr.).

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 18 novembre.

Gravures : Afrique ; Mission du lieutenant Mizon, au Mouri ; La prise de Koana. — Le sultan de Mouri. — Le camp des assiégeants (partisans de Mouri). — Femmes de Mouri, allant à la rivière. — La Justice au Mouri. — Le fils du sultan de Mouri. — Portraits : Les envoyés de Béhanzin, roi de Dahomey : Chedingan, chef de la mission, premier conseiller, beau-frère du roi, gouverneur d'Abomey. — Ayenkuen, gouverneur de Godomey. — Tossah, messager confidentiel. — Dosoo, secrétaire du roi. — Attachés à la mission. — Espagne : La catastrophe de Santander. — Le « Cabo Machichaco », avant et après l'explosion. — La rue Mendès-Nunez. — La rue Malliano. — Le Palais de Justice, etc. — Siam : Vue de Chantaboum. — Le « Lutin » au mouillage. — Prise de possession de Chantaboum. — Pesage des piastres. — Débarquement de l'indemnité de guerre. — Théâtre illustré ; Gaité : La danse serpentine, par Bob Walter, intercalée dans les Bicyclistes en voyage. — Palais royal : Leurs Gigolettes.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variété : Les Romans de l'Histoire, par G. Lenôtre. — La semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. — Le sport, par Archiduc. — Mission du lieutenant Mizon, au Mouri, par Guy Tomel. — Bibliographie : Lettres de Mlle de Lespinasse, par G. Claudin. — Le Monde financier. — Explication des gravures, Echees, Récréations, Rébus, Revue comique, Bibliographie, Science amusante, etc. — En supplément : « Crève-cœur, roman par Maurice Lefèvre, illustrations de M. Parys.

Le numéro : 50 centimes.

Prime à nos Abonnés



Les Armes de précision de la maison

Marius BERGER, fils

de St-Étienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 100/0 au-dessous de leur valeur.

C'est une occasion dont nous engageons nos lecteurs à profiter, à cette époque de la chasse et bientôt des étrennes.

Envoi franco du Catalogue illustré.

On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

Un grand nombre de maladies de la peau et du sang sont tellement désagréables qu'on cherche à les guérir par tous les moyens possibles. Le meilleur est de prendre tous les matins une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**, qui se trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon.

On se demande à quoi le **Tapioca Rils** doit sa vogue toujours croissante. A sa bonne préparation et à ce qu'il sert à faire les meilleurs potages.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de DELANGRENIER étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge ; sans opium, morphine ni codéine, on les donnera donc avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

BULLETIN FINANCIER

Durant cette semaine, d'importantes modifications se sont opérées sur les marchés divers de l'Europe. A Vienne, l'arrivée du nouveau ministre des finances a été accueillie avec enthousiasme. A Madrid, les nouvelles du Maroc étant meilleures, l'Extérieure a un peu relevé ses cours. A Rome, les appréhensions sont toujours très vives.

A Paris, le bruit ayant couru que M. Peytral allait déposer sur le bureau de la Chambre le projet de conversion du 4 1/2 0/0, les spéculateurs ont vendu du 3 0/0 contre du 4 1/2, ce qui fait que le 3 0/0 a perdu 0,37 à 98,72, tandis que le 4 1/2 gagné 0,70 à 105,30. Les cours extrêmes ont été 99,20 et 98,65 pour le 3 0/0 et 104,57 et 105,60 pour le 4 1/2.

La rente Italienne est revenue à 81, soit 82 centimes plus haut que la semaine dernière; on se demande ce qui a pu pousser à la hausse, la situation financière étant toujours la même. L'Extérieure espagnole, vu les nouvelles de la fin prochaine de l'expédition marocaine, s'est établie à 61,35. Le Portugais, un peu abandonné, est resté à 20,20. Le Hongrois fut très animé durant toute la semaine, il a atteint 93,92. Les fonds russes se sont maintenus avec une grande fermeté. Les fonds ottomans ont une grande animation, le Turc a été traité à 22,25. La Banque de France qui il y a quelques jours était à 4090, est descendue en fin de semaine à 4025. Le Crédit Foncier est monté de 1010 à 1050, mais en dernier cours nous le trouvons à 1030. Le Crédit Lyonnais suit le mouvement ascensionnel et passe de 752,50 à 771,25.

Voici pour nos grandes lignes la différence des cours de cette semaine avec la précédente : L'Est est en hausse de 3 francs à 948, le Midi de 6 francs à 1365, l'Ouest de 11,50 à 1110. Le Lyon est stationnaire à 1522,50. Le Nord est en baisse de 2,50 à 1900, l'Orléans de 6 francs à 604.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montrejeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10% du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermique ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10% du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

PAS de BONNE CUISINE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈFLE à QUATRE FEUILLES. Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires. Gnos : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille. Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints. EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents INNOCUITÉ PARFAITE

BARRIQUES

Le sieur CAMBORNAC, restant à Mortayrol, par Cabrerets (Lot), a l'honneur d'informer les propriétaires qu'il est fabricant de BARRIQUES de 220 litres, soit en chêne, soit en châtaignier, garanties irréprochables. Pour le prix, on n'a qu'à s'adresser à lui. Il ne sera pas exigeant.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcutié.

PRIX MODÉRÉS

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors) La petite Carte de poche DU LOT

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 Octobre 1893)

De Paris à Toulouse

| | 17 | 5 | 21 | 35 | 1125 |
|-------------------------|---|---|-----------------------------------|--|-----------------------|
| | OMNIBUS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes | EXPRESS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes | EXPRESS 1 ^{re} classe | DIRECT 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes | OMNIBUS |
| PARIS..... | départ. 3 ^h 10s. | 9 ^h mat | 7 ^h 50s. | 11 soir | — |
| BRIVE..... | arrivée. 6 40 | 6 20 | 5 7 | midi 32 | — |
| | départ. 6 50 | 6 46 | 5 14 | 1 10 | 7 ^h 5 soir |
| SOULLAC..... | arrivée. 7 48 | 7 27 | 5 55 | 2 8 | 8 3 |
| | départ. 7 53 | 7 30 | 5 58 | 2 14 | 8 11 |
| CAZOULÈS.... | arrivée. 8 » | — | — | 2 21 | 8 18 |
| | départ. 8 2 | — | — | 2 22 | 8 21 |
| Lamothe-Fénelon..... | 8 15 | — | — | 2 35 | 8 34 |
| Nozac..... | 8 25 | — | — | 2 45 | 8 44 |
| GOURDON..... | 8 39 | 8 » | 6 26 | 3 » | 8 58 |
| Saint-Clair..... | 8 49 | — | — | 3 10 | 9 8 |
| Déagnac..... | 9 1 | — | — | 3 22 | 9 20 |
| Thédirac-Peyrilles..... | 9 12 | — | — | 3 33 | 9 31 |
| Saint-Denis-Catus..... | 9 23 | — | — | 3 45 | 9 43 |
| Espère..... | 9 32 | — | — | 3 54 | 9 52 |
| CAHORS..... | arrivée. 9 43 | 8 41 | 7 7 | 4 5 | 10 3 soir |
| | départ. 9 58 | 8 47 | 7 12 | 4 20 | 10 30 |
| Sept-Ponts..... | 10 8 | — | — | 4 31 | 10 42 |
| Cieurac..... | 10 22 | — | — | 4 47 | 10 8 » |
| Lalbenque..... | 10 29 | — | — | 4 56 | 10 9 |
| Caussade..... | 11 2 | 9 31 | 7 54 | 5 31 | 10 45 |
| MONTAUBAN.. | arrivée. 11 37 | 9 58 | 8 20 | 6 11 | 9 28 |
| | départ. 11 h. 43 | 10 23 | 8 26 | 6 25 | — |
| TOULOUSE..... | arrivée. midi 39 | 11 10s. | 9 14 | 7 55 | — |

De Toulouse à Paris

| | 16 | 1140 | 26 | 1126 | 1136 | 40 |
|-------------------------|-----------------------------------|---------|---|---------|-------------------|--------------------|
| | EXPRESS 1 ^{re} classe | OMNIBUS | EXPRESS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes | OMNIBUS | OMNIBUS | OMNIBUS |
| TOULOUSE..... | départ. 2 ^h 25 | — | 5 ^h 50 | — | 9 ^h 25 | 6 ^h mat |
| MONTAUBAN.. | arrivée. 3 14 | — | 7 10 | — | 10 40 | 7 15 |
| | départ. 3 24 | 4 15 | 7 30 | — | 10 50 | 7 30 |
| Caussade..... | 3 49 | 4 56 | 7 58 | — | 11 31 | 8 11 |
| Lalbenque..... | — | 5 38 | — | — | midi 13 | 8 54 |
| Cieurac..... | — | 5 46 | — | — | midi 21 | 9 2 |
| Sept-Ponts..... | — | 5 58 | — | — | midi 33 | 9 14 |
| CAHORS..... | arrivée. 4 32 | 6 6 | 8 46 | — | midi 41 | 9 22 |
| | départ. 4 38 | 6 30 | 8 54 | 6 » | — | 9 30 |
| Espère..... | — | 6 45 | — | 6 15 | — | 9 44 |
| Saint-Denis-Catus..... | — | 6 59 | — | 6 28 | — | 9 57 |
| Thédirac-Peyrilles..... | — | 7 14 | — | 6 43 | — | 10 11 |
| Déagnac..... | — | 7 23 | — | 6 52 | — | 10 20 |
| Saint-Clair..... | — | 7 33 | — | 7 1 | — | 10 29 |
| GOURDON..... | 5 23 | 7 49 | 9 42 | 7 18 | — | 10 43 |
| Nozac..... | — | 7 58 | — | 7 27 | — | 10 52 |
| Lamothe-Fénelon..... | — | 8 7 | — | 7 37 | — | 11 1 |
| CAZOULÈS.... | arrivée. — | 8 16 | — | 7 47 | — | 11 10 |
| | départ. — | 8 18 | — | 7 49 | — | 11 12 |
| SOULLAC..... | arrivée. 5 47 | 8 25 | 10 6 | 7 57 | — | 11 19 |
| | départ. 5 50 | 8 31 | 10 9 | 8 4 | — | 11 25 |
| BRIVE..... | arrivée. 6 32 | 9 37. | 10 53 | 9 12m. | — | midi 27 |
| | départ. 7 » | — | 11 3 | — | — | midi 55 |
| PARIS..... | arrivée. 4 37 | — | 10 21m | — | — | 11 38 |

De CAHORS à LIBOS

| | Omnibus. | Poste. | Omnibus |
|-------------------|----------|---------|---------|
| CAHORS. — D. | 6 h 40 | 12 h 50 | 6 h 40 |
| Mercuès..... | 6 54 | 1 47 | 6 54 |
| Arrêt Douelle | 6 58 | — | 6 58 |
| Parnac..... | 7 5 | 1 15 | 7 6 |
| Luzoch..... | 7 11 | 1 22 | 7 14 |
| Castelfranc..... | 7 24 | 1 35 | 7 24 |
| Arr. Prayssac | 7 27 | — | 7 27 |
| Puy-l'Évêque..... | 7 36 | 1 46 | 7 35 |
| Duravel..... | 7 43 | 1 54 | 7 43 |
| Soturac-Touzac | 7 51 | 2 3 | 7 50 |
| Fumel..... | 8 » | 2 13 | 7 59 |
| LIBOS. — A. | 8 6 | 2 49 | 8 3 |
| BORDEAUX. — D. | 3 51 | 8 11 m | 4 34 |
| PARIS. — Ar. | 11 36 | 4 37 | 10 21 |

De LIBOS à CAHORS

| | Poste. | Omnibus. | Omnibus |
|-------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| PARIS. — D. | 7 ^h 50s. | 11 ^h 10 | 7 ^h 38 |
| BORDEAUX. — D. | » » | 6 10 | 3 34 |
| LIBOS. — D. | 8 20 | 3 30 | 9 10 |
| Fumel..... | 8 33 | 3 37 | 9 16 |
| Soturac-Touzac | 8 45 | 3 49 | 9 26 |
| Duravel..... | 8 52 | 3 58 | 9 33 |
| Puy-l'Évêque..... | 8 59 | 4 7 | 9 40 |
| Arr. Prayssac | 9 6 | — | 9 47 |
| Gastelfranc..... | 9 11 | 4 23 | 9 53 |
| Luzoch..... | 9 22 | 4 36 | 10 3 |
| Parnac..... | 9 31 | 4 46 | 10 11 |
| Arrêt Douelle | 9 35 | — | 10 10 |
| Mercuès..... | 9 41 | 4 57 | 10 21 |
| CAHORS. — A. | 9 53 | 5 15 | 10 37 |

De CAHORS à CAPDENAC

| | Omnibus. | Omnibus. | Omnibus |
|------------------|----------|----------|---------|
| CAHORS. — D. | 7 h 45 | 1 h 29 | 5 h 23 |
| Cabessut, halte | 8 54 | 1 38 | 5 32 |
| Arcambal..... | 8 4 | 1 49 | 5 42 |
| Vers..... | 8 12 | 1 58 | 5 50 |
| Saint-Géry..... | 8 20 | 2 6 | 5 57 |
| Conduché..... | 8 32 | 2 19 | 6 9 |
| St-Cirq, halte. | 8 38 | 2 26 | 6 15 |
| St-Martin-Lab. | 8 48 | 2 36 | 6 24 |
| Calvignac, hal. | 8 55 | 2 44 | 6 31 |
| Cajarc..... | 9 8 | 2 57 | 6 44 |
| Montbrun, hal. | 9 18 | 3 8 | 6 54 |
| Toirac..... | 9 27 | 3 18 | 7 3 |
| Lamadoleine..... | 9 40 | 3 31 | 7 15 |
| CAPDENAC. A. | 9 52 | 3 44 | 7 27 |

De CAPDENAC à CAHORS

| | Omnibus. | Omnibus. | Omnibus |
|------------------|----------|--------------------|-------------------|
| CAPDENAC. D. | 7 47 | 11 ^h 10 | 5 ^h 23 |
| Lamadoleine..... | 7 50 | 11 22 | 5 35 |
| Toirac..... | 8 10 | 11 34 | 5 46 |
| Montbrun, hal. | 8 12 | 11 43 | 5 54 |
| Cajarc..... | 8 30 | 11 55 | 6 5 |
| Calvignac, hal. | 8 40 | 12 6 | 6 15 |
| St-Martin-Lab. | 8 49 | 12 14 | 6 25 |
| St-Cirq, halte. | 8 57 | 12 23 | 6 33 |
| Conduché..... | 9 3 | 12 30 | 6 39 |
| Saint-Géry..... | 9 18 | 12 45 | 6 53 |
| Vers..... | 9 23 | 12 51 | 6 58 |
| Arcambal..... | 9 31 | 1 00 | 7 6 |
| Cabessut, halte. | 9 41 | 1 11 | 7 16 |
| CAHORS. — A. | 9 49 | 1 19 | 7 24 |

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

MALADIES DE LA PEAU

Les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LÉPINE, Pharmacien en chef de la Marine à Pondichéry, sont, d'après le D^r CAZENAVE, Médecin de l'hôpital Saint-Louis, le remède le plus sûr des affections rebelles de la peau : Eczéma, Psoriasis, Lichen, Frurigo, Dartres, etc.

Dépôt Général à PARIS : Ph^o FOURNIER, 56, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

Vente en Gros : Labélonye, 99, rue d'Aboukir, Paris

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

A CÉDER un Journal Judiciaire (grand format) avec son RECUEIL ANNUEL (14 années d'existence) donnant de très beaux résultats, situé dans le chef-lieu d'un des départements du Sud-Ouest.

Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales D. Z.

A céder

pour cause de maladie un fonds de commerce de grains.

S'adresser à Madame veuve SOUBRIÉ, rue St-James, n° 3, à Cahors.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

OUTILLAGE pour AMATEURS et INDUSTRIELS. FABRIQUE de TOURS, SCIES à DÉCOUPER (Plus de 70 Modèles). Machines diverses, Outils de toutes sortes, Boîtes d'Outils. Tarif-Album de plus de 300 pages et 1000 gravures, franco contre 65 centimes. A. TIERSOT, B^o 16, Rue des Gravilliers, PARIS. — Usine à COULMIERS.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.